



03.89.48.97.11
contact@syndicatscolaire-petitedoller.fr
2, place de Rochetoirin
ASPACH-LE-HAUT
68700 ASPACH-MICHELBAACH



TRANSPORTS SCOLAIRES 2024-2025



A la rentrée prochaine, votre enfant sera scolarisé au sein du R.P.I. de la Petite Doller et utilisera notre transport scolaire.

Nous sommes conscients qu'à ce jour vous ne connaissez pas l'affectation de votre enfant à la rentrée.

Toutefois, afin de pouvoir travailler sur les circuits de bus dès à présent, nous vous demandons de retourner ce document au :

SYNDICAT SCOLAIRE 2 Place de Rochetoirin ASPACH LE HAUT
68700 ASPACH-MICHELBAACH

Au plus tard le 13/05/2024

Après avoir pris soin **d'accepter le règlement intérieur du transport scolaire que vous pourrez consulter via le QR code ou lien ci-dessous** et de compléter le verso de ce document.



ou

<https://www.syndicatscolaire-petitedoller.fr/transports-scolaires/>

INFORMATION IMPORTANTE A PRENDRE EN COMPTE :

- Ce questionnaire ne doit **PAS** tenir compte des **trajets école-cantine et/ou école – périscolaire***.
- Si vous ne retournez pas ce document, **AUCUNE** attribution de place ne sera effectuée pour votre enfant pour l'année scolaire 2024-2025 :

RENSEIGNEMENTS ENFANT			
Nom	Prénom	Niveau scolaire rentrée 2024	
		Maternelle <input type="checkbox"/>	Elémentaire <input type="checkbox"/>
Adresse			
RENSEIGNEMENTS PARENTS			
Monsieur :		Madame :	
			
			

Votre enfant prendra le bus **dans sa commune de résidence** :

ASPACH-LE-HAUT MICHELBACH ASPACH-LE-BAS SCHWEIGHOUSE

Préciser l'arrêt pour **Aspach/Haut** : Gare ou Mairie ou Stade

Préciser les trajets : Aller Matin Retour Matin Aller Après-midi Retour Après-midi

Votre enfant sera **confié à une gardienne ou à ses grands-parents** :

Nom et adresse :

Précisez la commune **UNIQUEMENT DANS LE R.P.I** :

ASPACH-LE-HAUT MICHELBACH ASPACH-LE-BAS SCHWEIGHOUSE

Préciser l'arrêt pour **Aspach/Haut** : Gare ou Mairie ou Stade

Préciser les trajets : Aller Matin Retour Matin Aller Après-midi Retour Après-midi

Votre enfant ne prendra pas le bus car il sera déposé quotidiennement à l'école (dans ce cas il n'y aura pas d'attribution de place pour votre enfant).

*Votre enfant prendra le bus uniquement pour les trajets : péri matin cantine péri soir

Votre choix est définitif et valable pour l'année scolaire 2024-2025.
L'organisation des transports ne permet aucun changement au cours de l'année scolaire.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur concernant le transport scolaire et en accepte les conditions

Signature(s) :

Ne pas remplir svp merci :

↙

Cadre réservé au Syndicat Scolaire

Classe fréquentée 2024-2025 :